



CALCULE D'INDEMNITE D'OCCUPATION

Par **BRAULT Homa**, le **07/07/2018** à **18:19**

Bonjour,

Je suis divorcée depuis le jugement 25 octobre 2004 et notre indivision n'est toujours pas faite et pour le calcul d'indemnité d'occupation on compte depuis le départ de mon ex mari le 2 juin 2003.

Je constate qu'il y'a une prescription de 5 ans mais je souhaiterai savoir comment calculer s'il vous plait?

Cordialement